



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

En vertu du règlement No. 150-91 et ses amendements de la Municipalité de Verchères portant sur les dérogations mineures, adopté en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis est donné des présentes demandes de dérogation.

DM 03-2018

À l'immeuble sis au 429 rang des Terres-Noires, formé du lot 5 216 801, une demande est déposée afin de faire reconnaître une marge arrière de 1,70 mètre au lieu de 2,0 mètres pour le bâtiment accessoire existant.

DM 04-2018

À l'immeuble sis au 408 rang du Petit-Coteau, formé du lot 5 310 787, une demande est déposée afin de faire reconnaître pour la piscine creusée existante des marges de 1,41 et 1,94 mètre au lieu de 2,0 mètres.

DM 05-2018

À l'immeuble sis au 1102 route Marie-Victorin, formé des lots 5 217 288 et 5 217 024, une demande est déposée afin d'autoriser l'installation d'œuvre d'art en bande riveraine à 3,0 mètres du mur de soutènement et en marge avant à 3,0 mètres de l'emprise de la route.

Le Conseil municipal écoutera et entendra tout intéressé et statuera sur cette demande à sa séance du 4 juin 2018, à 20 h.

Donné à Verchères, ce 15 mai 2018

Municipalité de Verchères

Luc Forcier, g.m.a.
Directeur général